

SUPPLEMENT TO THE QUEBEC GAZETTE.



SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE QUEBEC.

THURSDAY, NOVEMBER 7, 1793.

JEUDI, LE 7 NOVEMBRE 1793.

MACNIDER & MITCHELL, beg leave to inform their Friends and the Public, they have imported in the Ship Ranger, from London a general Assortment of Marchandize, which they will dispose of, on very moderate terms for Cash or short credit, consisting of the following articles, viz.—Hyson, Souchong, Green and Bohea Tea's, Loaf and Mucovado Sugar, Barley Sugar and brown Candy ditto, Spanish Juice, Bloom and Sun Raisins, Currants and Figs, sweet and bitter Almonds, Vermicelli, Macaroon and best pick'd Isinglats, Mace, Cinnamon, Nutmegs, Cloves, Allspice, Pepper and Ginger, Caraway and Anniseeds, Nuts and Walnuts, best green Coffee, patent and common Chocolate's best Gloucester and Cheshire Cheese, Anchoves, Capres Olives, Ketchup, India Soy and Florence Oil in Quart and pint bottles, best Vinegar and Lime Juice, Oatmeal and Barley, best Poland and common Starch, Azure and fig Blue, paints and best English build Linseed Oil, paint Brushes and Pencils, cloth and Shoe Brushes, Hair Brooms and Mops, Spanish Whitening and white wash Brushes, Ladies and Gentlemen's Gloves of all kinds, Shoes ditto, and Girls low heel'd Slippers, Silk and Cotton Hosiery, Thread ditto, Worsted ditto, a general assortment of woollens suitable for the season, such as common and second Cloths, Corduroys, Everlasting's, Bath Coatings and Duffels, Flannels of all kinds, strip'd Cottons ditto, Baizes ditto, Romal Handkerchiefs, Durants and Calamancoes, Blankets of different sizes, Irish Linens and Cambricks, Threads of all kinds, sewing silks ditto, Muslins, Gauzes, Ribbons and black silk Modes, black Oriich Feathers, Gray ditto and fashionable Vulture Plumes, fine and common Tapes, Crape Leather by the Hide or in squares, Wax'd and grain'd Calf Skins, Seal and Dogs ditto, yellow Morocco ditto, Cordevan Boot legs with vamps and tops, Shoe Thread and Russia Hairs, white and yellow Bees Wax, Blacking Balls, Heel ditto, and best patent Blacking Cakes, A general assortment of Glass Ware, ditto of Queens Ware, and ditto of Hard Ware, Perfumery and Stationary, best old Jamaica Spirits and Leeward Island Rum, ditto old French Brandy, L. P. Madiera, and prime old Sco. Port Wine, Teneriff, Fronteniac, Claret and Sherry ditto, best long Vefet Corks, Common ditto, a variety of other articles, which they assure their Friends and the Public will be sold low, those who may please to favor them with their orders may depend on every attention being paid.

A VENDRE A L'ENCHERE,

Mécredi le 20 du Courant, s'il n'en est disposé au paravant de Gré-à-Gré,

LE Bateau nommé le CHARLES, du port de 29 tonneaux et trois quarts, avec tous ses agrès et apparaux, tel qu'il est maintenant dans le Cul de Sac. La vente sera faite dans le Cul de Sac à 10 heures du matin le dit jour, et ceux qui en voudraient faire l'acquisition de gré-à gré, s'adresseront à la veuve Guenet, Rue du Cap Diamant N^o 2. Québec, 7 Novembre, 1793.

A VENDRE DE GRE-A-GRE,



UNE belle Maison bien finie avec d'autres bâtimens en dépendans et un jardin, maintenant occupés par le Réverend Mr. DOTY à William Henry. La Maison consiste en cinq chambres et une cuisine dessous, et en quatre chambres et un grenier au dessus, avec une excellente cave de toute la grandeur de la Maison, divisée par un mur au milieu, et une moitié planchée de madriers de 3 pouces. Les dépendances consistent en une cuisine d'été dans laquelle est un bon four; un Hangard en bois qui peut contenir environ 25 cordes de bois de chauffage; un grand bâtiment comprenant une bonne écurie pour 2 chevaux et 1 vache; une remise pour calèches et carioles, et autres bâtimens, et un fané contenant 800 bottes de foin. Le Jardin a 264 pieds de long sur 132 de large, abondamment pourvu de Gadelles, Groseilles et autres fruits en bon état, avec trois couches d'Alpargés, et bien enclos en piquets de cèdre. Il y a aussi un excellent puit dans la Cour.

A VENDRE AUSSI DE GRE-A-GRE,

Un Emplacement de 60 pieds de front sur 70 pieds de profondeur une moitié, et l'autre moitié 60 pieds de profondeur, situé sur la Rue Notre Dame à Montréal.

Quiconque voudra faire l'acquisition, d'aucune des précises, pourra s'adresser à Messieurs Forsyth, Richardson & C^o à Montréal, ou à Mr. Doty à William Henry. — Montréal, 3 Octobre, 1793.

IN THE PRESS.

And soon will be Published.

THE JOURNALS OF THE FIRST SESSION
of the
HOUSE OF ASSEMBLY OF LOWER-CANADA.

SOUS PRESSE

Pour être Publiés Sous Peu,

LES JOURNAUX DE LA PREMIERE SESSION
de la
CHAMBRE D'ASSEMBLEE DU BAS CANADA.

MACNIDER ET MITCHELL informent leurs Amis et le Public, qu'ils ont importé dans le Navire nommé le Ranger, de Londres, un assortiment Général de Marchandise sèches, dont ils disposeront a des conditions très modérées pour argent comptant ou à court crédit, lequel assortiment consiste en The Hyson, Souchong, Vert et Bohé; Sucre en pains et Cassonade; Sucre d'orge et Candy brun; Jus d'Espagne; Raisins en grappes et sèches au soleil, Gadelles, Figs; Amandes douces et ameres; Vermicelli; Macaron; Talc de la meilleure qualité; Macis; Cannelle, Muscade, Giroile; Manillette; Poivre et Gingembre; Caraway; Graine d'anis; Noisettes et Noix; Café vert de la meilleure qualité; Chocolat de qualité supérieure et Commun; Fromage de Glouter; et de Cheshire; Anchois; Capres; Olives; Ketchup; Jub de Champagne; Huile de Florence en bouteilles de pinte et de chopine; Vinaigre de la meilleure qualité; Jus de Citron; Gruau d'avoine et orge; Amidon de Pologne de la meilleure qualité et commune; Azure et bleu en pierres; Peintures et Huile bouillie de la meilleure qualité; Pinceaux; Broses à habits et à souliers; Balais de crin et Mopes; Blanc d'Espagne; Blanchissoirs; Gands d'hommes et de femmes de toutes sortes; Souliers idem; Pantouffles à bas talons pour filles; Bas de soie et de coton; idem de fil et de laine; un général assortiment de draperies convenables à la saison; telles que des Draps communs et de seconde qualité, des Corderois, Diamantsforts, Bergopomes et Duffels; Flanelles de toutes sortes; Cotton et Bayes rayés; Mouchoirs Romals; Durants et Calamancoes; Couvertes de différentes grandeurs; Toiles d'Irlande et Batistes; Fils de toutes sortes; Soie à coudre; Mousselines; Gazes, Rubans et modes de soie noires; Plumes noires d'Autruches; idem grises; et des Plumes de Vautours à la mode; Galons fins et communs; Cuir à semelle en côtés ou pièces; Peaux de veaux cirées et à grain; idem de Loup-marin et de chien; Maroquin jaune; Jambes et empeignes de bottes de Cordouan; Fil à cordonnier et soies de Russie; Cire blanche et jaune d'Abelle; Noir à souliers; idem à talon; Noir à souliers en palettes d'une qualité supérieure; un assortiment général de verrerie, de Grains et de Clincaillerie; des Parfums, et Papeteries; de vieux esprit de Jamaïque et du Rum des Isles sous le vent; de vieille Eau de vie de France; du Vin de Madere particulier de Londres, et de vieux vin de Porte; idem de Teneriff, de Frontignac, de Bourdeaux et de Sherry; Bouchons velontés longs, idem communs, et une variété d'autres articles, qu'ils se proposent de vendre à bon marché. Ceux qui les favoriseront de leurs ordres seront servis avec toute l'attention possible.

FOR LIVERPOOL,



THE Ship EUROPA, DAVID JACKSON
Master, to sail the 10th November.—For Freight or Passage apply to the Master on board at the Queen's Wharf, or to JOHN YOUNG.
Quebec, 29th October, 1793.

FABRIQUE DE CAROSSE ET DE HARNOIS.

HUNT, CAROSSIER & CELLIER, dernièrement arrive de Londres, informe respectueusement le public, qu'il a loué une maison N^o 5, rue des Ramparts à Québec, où il se propose d'exercer les diverses branches de cette profession. Il s'attend de recevoir les meilleurs matériaux de Londres, et se flatte de contenter ceux qui voudront bien l'employer.—Il fait aussi des carioles couvertes et ouvertes suivant les plans les plus nouveaux et les plus perfectionnés; il peint et vernit ses voitures de toutes espèces, et y peint des armes, crêtes et Chiffres à la mode actuelle. Les ordres qui lui seront envoyés de toutes les parties de la province seront ponctuellement exécutés.—Québec, 23 Octobre, 1793.

LOUIS BOUCHER assure bien le Public de ses Respect, et l'invite à vouloir bien l'encourager dans le commencement de son Commerce. Il vient de recevoir, et vend à très bas prix, en Gros et en Détail, pour Argent comptant, à son Magasin, N^o 21 Rue Notre Dame, les Articles suivants, savoir:

CALEMANDE bleue, verte, noire et couleur de rose, Durante noire et couleur de rose, Serges, Camelot, Etoffe frappée verte pour meubles, Cotton, Toile écrue, Mouchoirs Châles et autres, Bas de fantaisie pour hommes, Idem bruns et à côtes, Idem de laine, Aiguilles à voile, Noir à Souliers, Papier de diverses espèces, Plumes à écrire, Toile pour vestes, Flanelle fine blanche, Idem jaune, Carisé fin, Serge d'Ecosse, Flanelle large verte, rouge et bleue, Idem étroite des mêmes couleurs, Toile de Lenburg épaisse, Gilets bleus et Chemises de coton, Rodingotes ou surtout de grosse étoffe pour les Navigateurs, Brayes de la même étoffe et de coton, Fil de couleur et blanc, Epingles mêlées en livres, Idem en douzaines N^o. 4, 4 et 3, Boucles à Souliers, Couteaux et Canifs, Boutons de toutes sortes, Toiles, Chapeaux d'hommes, Lignes de Banc, Fil à voile et à Saumon, Couvertes à la Rose et pointées, Papier à doubler, Moutarde, Matelats, Toile à voile, Alaines, Cuir à empeigne et à semelle, Peaux de veau cirées, Idem de Mouton, Idem de Loup-marin, Cuir brun, Jambes de bottes longues et courtes, et empeignes, Draps bleu, rouge, &c. Bon Thé vert, et Chocolat, Manillette, Plomb à tirer, Limons, Marmittes et Fours de camp, ou Chaudrons, Amidon de Londres, Amidon bleu, Sucre en pain raffiné, Raisins, Idem Leparis, Piment, Orge, Huile d'olive, Cloux à plancher, Carvelles de 5, 6 et 7 pouces, Esprit de Térébentine, Café, Café, &c. &c. &c.

FOR LONDON,



THE Ship POLLY, MALCOM WILKIE
Master, to sail the 10th November.—For Freight or Passage apply to the Master on board at the Queen's Wharf, or to
JOHN YOUNG.
Quebec, 29th October, 1793.

TO BE SOLD,

A Likely, Healthy, Stout MULATTO Young Man,
aged Twenty-three Years, has been used to House-work, speaks both French and English, and is fit for any hard Labour.—Inquire of the **PRINTER.**—Quebec, 9th October, 1793.

MONTREAL, } BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the District aforesaid, at the suit of Mathew Lymburner, in the name of and as Assignee of Pierre Gauvreau, against the goods and chattels, lands and tenements of Noel Larocque alias Lafontaine, son of Michel Larocque, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Noel Larocque alias Lafontaine, a lot or piece of land situate in the parish of Chambly, in the County of Kent, in the District aforesaid, containing three arpents in front by twenty-two arpents in depth, bounded in the front by the main road leading from Longueuil to Chambly aforesaid, on each side by lands belonging to the Grey Sisters of Montreal, and behind by Guillaume Larocque dit Lafontaine, with a house and a barn thereon erected: Now I do hereby give notice, that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church door of the parish of Chambly aforesaid, on Monday the eleventh day of November next, at ten of the clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known.

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff, at his office in Montreal, before the day of sale.—Montreal, 4th July, 1793.

MONTREAL, } BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the District aforesaid, at the suit of Mathew Lymburner, against the goods and chattels, lands and tenements of Michel Moreau De Jordy, Esquire, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Michel Moreau De Jordy, a lot or piece of land situate in the parish of Contrecoeur, in the county of Surrey, in the district aforesaid, containing one arpent and a half in front by twenty arpents in depth, more or less, bounded in the front by François Lapiere, on one side by Louis Marchelidon, on the other side by Pierre La Sabloniere, and behind by the widow Mesnard, with a house and a barn thereon erected: Now I do hereby give notice, that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church door of the parish of Contrecoeur aforesaid, on Monday the eleventh day of November next, at ten of the clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known. **EDWD. WM. GRAY, Sheriff.**

All and every person or persons having claims on the above described lands, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby required to send notice thereof, in writing, to the said Sheriff, at his office in Montreal, before the day of sale.—Montreal, 4th July, 1793.

DISTRICT OF } BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the said District, at the suit of James Tod, Merchant in Quebec, against the moveable and immoveable property of John Amiot of Quebec, Merchant, to me addressed, I have seized and taken into execution, as belonging to the said John Amiot, a lot and house built thereupon situated in the Lower Town of Quebec, L'Escallier street, which lot contains twenty-five feet in front upon the line of the said street, running in depth to the lot of Mr. Joseph Rollet, representing Delzenne, joining on one side to the heirs of Etienne Griault dit Lariviere, and on the South side to Miss Portneuf: Now I do hereby give notice, that the said premises will be sold and adjudged to the last and highest bidder in the Court house in the Jesuits College in the City of Quebec, on Thursday the twelfth day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known by

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Whoever has any pretensions on the lot and building above described, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby required to give notice by writing to the said Sheriff, at his office in Quebec, before the day of sale. **Quebec, 8th August, 1793.**

MONTREAL, } BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the said District, at the suit of Pierre Foretier, Esquire, against the goods and chattels, lands tenements of Louis Langlois and Joseph Jarlin, his wife, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Louis Langlois and his wife, a lot of ground situate in Saint Paul's street, in the city of Montreal, with a stone house and wooden stable thereon erected, the said lot containing thirty-five feet and a half in front, with right in a passage mitoyen of ten feet broad to the depth of fifty-eight feet and a half which joins the representatives of the late Mr. Beaujeu, and being a little narrower in the rear, bounded in the front by Saint Paul's street aforesaid, on the North-east side by the heirs of the late Mr. Lacôte, with whom the pinion of the said house is mitoyen, and on the other side by John Platt: Now I do hereby give notice, that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at my office in the city of Montreal aforesaid, on Tuesday the seventeenth day of December next, at eleven o'clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known.

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff, at his office in Montreal, before the day of sale.—Montreal, 8th August, 1793.

POUR LONDRES.



L'ENAVIRE POLLY, Capt. MALCOLM WILKIE,
partira le 10 de Novembre.
Pour fret ou Passage on s'adressera au Capitaine à bord au
Quai de la Reine, ou à
JOHN YOUNG.
Quebec, 29 Octobre 1793.

A V E N D R E,

UN Beau MULATE Robuste et bien Portant Agé
d'environ 23 Ans, lequel a été accoutumé aux ouvrages de ménage, parle Anglais et Français, et est propre pour aucun ouvrage pénible. On s'adressera à l'Imprimeur.—Quebec, 9 Octobre, 1793.

MONTREAL } EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour des Savoir. } Plaidoyers Communs de Sa Majesté pour le dit District, à la poursuite de Mathieu Lymburner, au nom et comme syndic de Pierre Govreau, contre les effets, Biens, Terres et Possessions de Noel Larocque dit Lafontaine, fils de Michel Larocque, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit Noël Larocque dit Lafontaine, une pièce de terre située dans la paroisse de Chambly dans le Comté de Kent et district sus mentionné, contenant trois arpents de front sur vingt deux arpents de profondeur, bornée devant par le grand Chemin qui conduit de Longueuil à Chambly susdit, de chaque côté par des terres appartenantes aux Sœurs Grises de Montréal, et derriere par Guillaume Larocque dit Lafontaine, avec une maison et une grange dessus construite, Or j'annonce par le présent que les dites prémisses seront vendues et adjudgées au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise paroissiale de Chambly susdite, Lundi le Onzième jour de Novembre prochain, à dix heures de matinée, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

EDWD. WM. GRAY, Shériff.

Quiconque a des prétensions sur la dite pièce de terre et bâtimens, par hypothèque ou autrement, est par le présent requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff à son bureau à Montréal avant le jour de la vente.

Montréal, 4 Juillet, 1793.

MONTREAL } EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour des Savoir. } Plaidoyers Communs de Sa Majesté pour le dit District, à la poursuite de Mathieu Lymburner contre les Effets, Biens, Terre et Possessions de Michel Moreau de Jordy, Ecuyer, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit Michel Moreau de Jordy, une pièce de terre située dans la paroisse de Contrecoeur, dans le Comté de Surrey dans le District susdit, contenant un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, bornée devant par François Lapiere, d'un côté par Louis Marchelidon, d'autre côté par Pierre La Sabloniere, et derriere par la Veuve Menard, avec une maison et une grange dessus construites. Or j'annonce par le présent que les dites Premises seront vendues et adjudgées au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise paroissiale de Contrecoeur susdite, Lundi le Onzième jour de Novembre prochain, à dix heures de Matinée, auxquels tems et lieu les Conditions de la vente seront énoncées, **EDWD. WM. GRAY, Shériff.**

Quiconque a des prétensions sur les dites prémisses, soit par hypothèque ou autre droit quelconque, est prié d'en donner avis par écrit au Shériff susigné en son bureau à Montréal avant le jour de la vente.

Montréal 4 Juillet 1793.

DISTRICT DE } EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour des QUEBEC, s. } Plaidoyers-Communs de Sa Majesté pour le dit district, à la poursuite de James Tod de Québec, negociant contre les Biens, Meubles et Immeubles de Jean Amiot de Québec Marchand, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit Jean Amiot, un Emplacement et Maison dessus construite, situés en la basse-ville de Québec, rue de l'Escallier, lequel emplacement contient vingt-cinq pieds de front sur le niveau de la dite rue, allant en profondeur jusqu'au terrain du Sieur Joseph Rollet représentant Delezanne, joignant d'un côté aux héritiers Etienne Griault dit Lariviere et d'autre côté au sud à Demoiselle Portneuf—Or je donne avis par le présent que les dites prémisses seront vendues et adjudgées au plus haut et dernier enchérisseur dans la chambre d'audience au Collège des Jesuites dans la ville de Québec Jeudi le douzième jour de Décembre prochain à onze heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncés par

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Quiconque a des prétensions sur l'emplacement et bâtimens ci-dessus désignés, par hypothèque, et autres droits ou servitudes, est par le présent requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, à son bureau à Québec, avant le jour de la vente.

Québec, 8 Août 1793.

MONTREAL } EN vertu d'un Ordre d'exécution émané de la Cour des SAVOIR. } Plaidoyers Communs de sa Majesté pour le dit District, à la poursuite de Pierre Foretier, Ecuyer, contre les Effets, Biens, Terres et Ténemens de Louis Langlois et son Epouse, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit Louis Langlois et son épouse, un lopin ou emplacement situé sur la rue St. Paul, dans la Ville de Montréal, avec une maison en pierre et une étable en bois dessus construites; le dit emplacement contenant trente cinq pieds et demi de front, avec droit de passage mitoyen de dix pieds de large à la profondeur de cinquante huit pieds et demi, joignant les Représentans de défunt M. Beaujeu, et un peu plus étroit derriere, borné devant par la rue St. Paul susdite, du côté Nord-est par les héritiers de feu Mr. Lacôte, avec lesquels le pignon de la dite maison est mitoyen, et d'autre côté par Jean Platt. Or j'annonce par le présent que les dites prémisses seront vendues et adjudgées au plus haut enchérisseur, à mon Bureau dans la ville de Montréal susdite, Mardi le dix septième jour de Décembre prochain, à onze heures de matinée, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées

EDWD. WM. GRAY, SHERIFF.

Quiconque a des prétensions sur les dites prémisses, soit par hypothèque ou autrement, est par le présent requis d'en donner avis par écrit au dit Shériff, à son Bureau à Montreal, avant le jour de la vente.

MONTREAL, 8 AOÛT, 1793.